

de la mise en défens des sites de nidification des oiseaux par les promeneurs et de l'absence d'utilisation de véhicules terrestres à moteur.



Cette opération avait pour objectif de contrôler les éventuelles atteintes aux milieux naturels ainsi que le respect de la réglementation applicable dans les espaces soumis à des dispositifs de protection environnementale, qu'ils soient généraux ou spécifiques.

Elle visait également à sensibiliser les usagers aux enjeux écologiques du littoral, aux règles encadrant la fréquentation de ces espaces et, plus largement, aux impacts des activités humaines sur la biodiversité.

Une opportunité pour rappeler les bonnes pratiques avec l'arrivée des beaux jours

Dans les dunes, sur la plage et au bord de l'eau

- ✓ Les oiseaux nichant sur les plages et la végétation des dunes sont particulièrement vulnérables et menacés : ne franchissez pas les barrières et **tenez vos chiens en laisse** (obligation réglementaire du 15 avril au 30 juin) ; sauf autorisation particulière, l'usage des véhicules à moteurs y est strictement interdit
- ✓ Les tortues marines pondent aussi sur les plages méditerranéennes. Cela nécessite une grande quiétude : restez à plus de 10 mètres, éteignez toutes les sources de lumières artificielles, ne prenez pas de photos avec un flash et **prévenez le réseau tortues marines de Méditerranée française** (RTMMF : 06 64 79 54 23)
- ✓ **Emportez l'ensemble de vos déchets**, tout comme cela se fait en montagne
- ✓ Avant de vous baigner, **utilisez une crème solaire compatible avec la vie marine**, au moins 30 min avant la baignade, pour limiter sa diffusion dans l'eau

Dans les étangs, lagunes et en mer

- ✓ **Jetez l'ancre uniquement sur les fonds sableux** pour ne pas endommager les fonds marins et utilisez une longueur de chaîne suffisante (au moins 3 fois la profondeur + longueur du bateau). Des applications gratuites comme DONIA ou Nav&Co sont développées pour vous aider
- ✓ Pour toutes les activités nautiques, **restez à distance** des dauphins et baleines et des groupes d'oiseaux posés sur l'eau
- ✓ Pour la pêche de loisir embarquée ou depuis le bord de l'eau :
 - **pensez à vous enregistrer** sur l'application RecFishing et **déclarez vos prises** : c'est obligatoire partout en Méditerranée pour la pêche des Dorades roses et coryphènes dès 16 ans depuis le 12 février 2016. Cela contribue à évaluer l'état des populations de ces espèces fragiles
 - au sein des parcs naturels marins du Cap Corse et de l'Agriate et du golfe du Lion, **vous devez demander une autorisation annuelle** quelques soient les espèces pêchées via l'application CatchMachine

Au cœur des missions qui lui sont confiées par le ministère de la Transition écologique, l'OFB agit pour préserver et restaurer la biodiversité des milieux terrestres, aquatiques et marins, et la gestion durable de l'eau. www.ofb.gouv.fr